



Séance du 7 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	29

Objet de la délibération
ADMINISTRATION GENERALE Vœu
Référence
20_20220702_9.4

Date de la convocation
01/02/2022

Date d'affichage
11/02/2022

L'année deux mille vingt-deux, le sept février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, DECLE, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à M. DECLE  
Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART  
M. RENAUX a donné pouvoir à M. RIFFLART,  
M. OURDOUILLE a donné pouvoir à Mme FOURÉ  
M. CAPELLE a donné pouvoir à M. DOVERGNE  
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. GAILLARD  
M. DURIEUX a donné pouvoir à M. MAGNIER  
M. DINOARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. SAVREUX, FOUCAULT, GEST, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, DUFOUR, VANDEPITTE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, SUIN, Mme A. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, Mme HIVER, DESFOSES, STOTER, Mme DEWAZIERS

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLE

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois doit pleinement s'investir et se mobiliser au côté de chaque territoire en matière de développement économique. Cette action d'intérêt métropolitain a pour objectif l'élaboration et l'animation du projet économique métropolitain constitué en coordination des projets respectifs de chaque EPCI.

Pour cela, il est proposé que Monsieur Alain BABAUT, vice-président chargé du Développement Economique soit invité par chaque territoire pour participer aux Commissions se rapportant à cette thématique organisée par les EPCI du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

C'est pourquoi, il est proposé au Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois de délibérer sur le vœu suivant :

Envoyé en préfecture le 07/02/2022  
Reçu en préfecture le 07/02/2022  
Affiché le  
ID : 080-200082063-20220207-20\_20220702\_94-DE

- Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois demande que le président chargé du Développement Economique (ou la vice-présidente chargée de l'emploi-insertion) du Pôle métropolitain à participer au sein de ses commissions relatives à cette thématique.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois demande que chaque EPCI invite le vice-président chargé du Développement Economique (ou la vice-présidente chargée de l'emploi-insertion) du Pôle métropolitain à participer au sein de ses commissions relatives à cette thématique.

Fait et délibéré le 7 février 2022  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
P. RIFFLART